

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 23 juin 2015

Convocation du : 15 juin 2015

Objet : FINANCES

Cession du chalet Produits locaux installé à La Roche des Arnauds

L'an deux mille quinze, le vingt trois juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette Saudemont

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, T. Michel, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, JM Gueyraud, F. Gascard, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : Guy Jullien remplacé par Sandrine Osinga,
 Pierre Schiazza remplacé par Luc André
 Maurice Chautant a donné pouvoir à Jean-François Contoz
 Jean-Paul Artigues a donné pouvoir à René Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard, soumet à l'avis du Conseil Communautaire la proposition des céder le chalet des Produits locaux à titre gracieux à la commune de La Roche des Arnauds.

Le chalet a été construit en 1998 et subventionné à 78%. Destiné à la vente de produits locaux, l'objectif a été tenu quelques années mais par la suite, les gérants successifs ont proposé des produits faisant concurrence aux commerces de la commune.
 M Chautant a exprimé le souhait de lui affecter une autre fonction et a proposé le transfert à la commune de la Roche.

Après en avoir délibéré, le Président soumet au vote cette proposition.
 Le conseil communautaire approuve à l'unanimité de céder le chalet des Produits locaux à titre gracieux à la commune de La Roche des Arnauds, et charge le Président des formalités administratives correspondantes.

votants : 26 dont 2 pouvoirs	pour : 26	abstention : 4	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
 jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20150623-De55_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2015

Publication : 29/06/2015

Le Président,

Jean-Marie Bernard



Pour le Président
 par délégation

